


Chapitre 8 – Un tournant social, politique et culturel : la France de 1974 à 1988

Contexte

 Pages 264-265 – Point de passage

1981 : l'abolition de la peine de mort

À l'origine de la loi

Au cours de sa campagne électorale pour les élections présidentielles, le candidat François Mitterrand déclare publiquement qu'il est contre la peine de mort, alors que l'opinion publique lui est encore largement favorable. En effet, le 5 janvier 1981, un sondage paru dans le journal *Le Parisien* annonce que 63 % des Français sont opposés à l'abolition de la peine capitale. L'abolition compte parmi les « 110 propositions pour la France » du programme du candidat. En mai 1981, François Mitterrand, tout juste élu, gracie Philippe Maurice. C'est le dernier condamné à mort gracié.

L'abolition de la peine de mort, le combat de Robert Badinter

Le nouveau président nommé Robert Badinter garde des sceaux le 23 juin 1981. Avocat engagé dans le combat contre la peine de mort, il publie tout au long de sa carrière des articles défendant l'abolition. En 1972, il participe à la défense de Roger Bontems, finalement condamné à mort. C'est un tournant pour Robert Badinter qui est sous le choc de cette condamnation d'un homme qui n'a pas tué. En tant qu'avocat, il assiste à son exécution le 28 novembre 1972. Dès lors, l'abolition devient son combat premier. En 1977, à l'occasion de la défense de son client Patrick Henry, il fait le procès de la peine de mort et lui sauve la tête. C'est donc tout naturellement que la mission de proposer un texte de loi pour l'abolition de la peine de mort lui est confiée par le nouveau Président.

Le vote de la loi

Le 26 août, le projet de loi est approuvé par le Conseil des ministres. Début septembre, le texte de loi est déposé à l'Assemblée nationale, où il est discuté les 17 et 18 septembre. Le 18 septembre 1981, l'Assemblée nationale adopte l'article 1^{er} de la loi sur l'abolition de la peine de mort, avec 363 voix pour, 117 contre, et 6 abstentions. La loi est ensuite envoyée au Sénat où elle est adoptée par 160 voix contre 126.

L'abolition de la peine de mort est promulguée le 10 octobre 1981 et fait de la France le 35^e pays au monde à y renoncer. Les six derniers condamnés à mort sont automatiquement graciés. Dans les faits, la guillotine a été utilisée pour la dernière fois à la prison des Baumettes à Marseille, en septembre 1977. C'est l'aboutissement d'un combat de plus de deux siècles.